

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **GIP Sàrl**, 1992 Les Mayens de Sion

2. **Remarques:** Suspension de liquidation officielle
(art. 230 LP)
Carence dans l’organisation de la Sàrl (art. 731 b CO)
District d’Hérens
La liquidation officielle contre la société GIP Sàrl, de siège so-
cial aux Mayens de Sion, ouverte par ordonnance du Tribunal
d’Hérens du 4 novembre 2011 a été, ensuite de constatation de
défaut d’actif, suspendue le 6 décembre 2011 par décision de
la même instance.
La liquidation officielle sera close, faute par les créanciers de
réclamer dans les dix jours à compter de la présente publica-
tion, la continuation de la procédure et d’en avancer les frais
par Fr. 2500.—
14 décembre 2011
Ph. Rapalli

Office des poursuites et faillites du district d’Hérens
1981 Vex

00722763